



Probleme d'impayer avec une mutuelle

Par **vero24**, le **20/08/2014** à **07:50**

bonjour,rnje voudrais savoir si une assurance a le droit de réclamer la totalité de la cotisation annuelle suite a 2 impayés.rnils ne veulent même pas prendre la moitié de la somme (service contentieux),moi, je peux payer en 2 fois mais ils refusent, et de plus je reçois des lettres de résiliation. je suis en a.s.s (465 euros/mois).rny a t'il un moyen de leur faire entendre raison.merci

Par **moisse**, le **20/08/2014** à **09:34**

Bonjour,rnoui: payer.rnL'étalement des paiements n'est qu'une facilité commerciale, qui est dénoncée systématiquement lorsque l'assuré de respecte pas l'échéancier.rnLa résiliation est la sanction prévue par le code des assurances pour défaut de paiement.